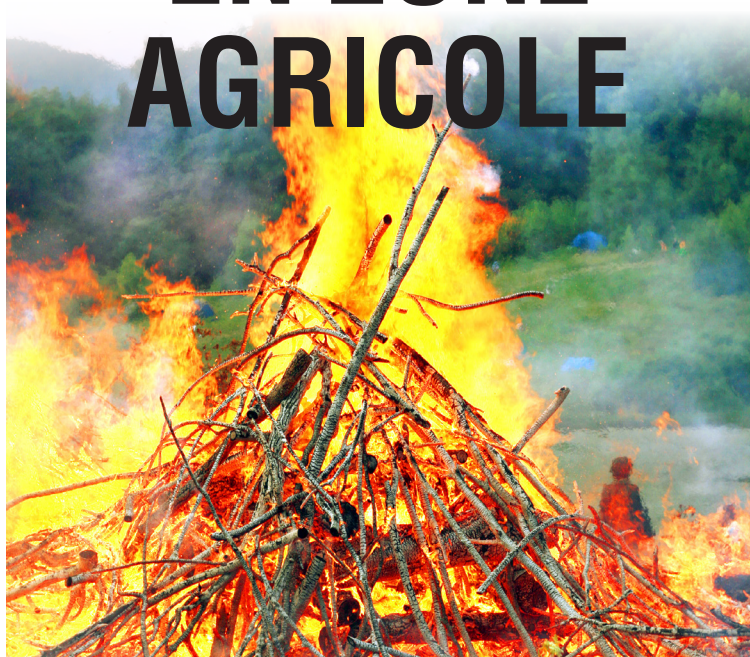




FEUX EXTÉRIEURS EN ZONE AGRICOLE



PERMIS DE BRÛLAGE

Les feux à ciel ouvert sont autorisés, entre autres, en zone agricole. Cependant, il est OBLIGATOIRE de se procurer un permis de brûlage auprès du Service de sécurité incendie avant l'allumage du feu.

GRATUIT + OBLIGATOIRE

PROCUREZ-VOUS UN PERMIS DE BRÛLAGE

Service de sécurité incendie :

450 370-4750

securiteincendie@ville.valleyfield.qc.ca

Permis valide pour une durée de 21 jours.
Peut être renouvelé pour une période de 7 jours.

L'émission du permis de brûlage comporte plusieurs conditions :

- Détenir une assurance responsabilité civile appropriée;
- Être présent sur les lieux du brûlage en tout temps;
- Avoir le permis de brûlage en sa possession;
- Ne pas dépasser la dimension de 8 pi x 8 pi x 8 pi pour le combustible;
- Ne pas utiliser d'accélérant;
- Utiliser seulement comme combustible du bois libre de toute substance prohibée;
- Brûler entre 7 h et 19 h seulement;
- Avoir un moyen d'extinction : extincteur, boyau d'arrosage, machinerie, etc.;
- Ne pas brûler si les vents soufflent à plus de 20 km/h;
- Ne pas brûler si l'indice de la SOPFEU est à TRÈS ÉLEVÉ, à EXTRÊME ou lors d'une interdiction de feu;
- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux.

AMENDES

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, pour chaque jour ou partie de jour que dure l'infraction :



1. Pour une première infraction, d'une amende :
 - de 100 \$ à 1 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne physique;
 - de 200 \$ à 2 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne morale.
2. En cas de récidive :
 - de 200 \$ à 2 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne physique;
 - de 400 \$ à 4 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

RÈGLEMENT 219

Règlement portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460)

Le permis peut être révoqué à tout moment pour non-respect des conditions, pour interdiction de feu émise par la SOPFEU ou pour fumée nuisible.

Service de Sécurité Incendie

736, boulevard du Havre
Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 1W1
450 370-4750
ville.valleyfield.qc.ca



SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
CAPITALE RÉGIONALE DU SUROÏT